

Registre annuel relatif à l'enregistrement de la fréquence de déversement des bassins d'orage pour l'année:

2024 BO FB

Exploitant de l'ouvrage :	Siden
Bassin tributaire de la STEP :	Harlange
Dénomination de l'ouvrage :	U0032
N° autorisation EAU/AUT :	
Ouvrage en service depuis :	
Emplacement (localité) :	Tarchamps

Type de l'ouvrage : Coordonnées nationales (LUREF) de l'ouvrage : 53320,913 / 112806,374 53245,282 / 112735,753 Coordonnées nationales (LUREF) de l'exutoire : 50 Volume du bassin d'orage [m3]: Surface tributaire du bassin d'orage (Au) [ha] : 9.13 Débit de sortie du bassin d'orage (QDr) [l/s] : 100

VOLET 1

Explications relatives aux volet 1 et 2

Année	Événements de déversement enregistrés	Jours calendriers avec déversement
2024	22	23
2023	11	12
2022	0	0
2021	0	0
2020	0	0
Movenne	7	7

VOLET 1:

Le volet 1 concerne tous les ouvrages de délestage (bassins d'orage, déversoir d'orage, trop-pleins). Pour les bassins d'orage un événement de déversement débute avec le premier déversement au-dessus du seuil du déversoir et se termine avec la vidange complète du bassin d'orage. Pour les déversoirs d'orage chaque déversement au-dessus du seuil du déversoir constitue un événement de déversement. Le but de ce volet est principalement la comparaison des données mesurées avec les résultats du calcul de la charge polluante en vue d'une évaluation des ouvrages.

Date du calcul de la charge polluante :

VOLET 2:

Événements de déversement	Jours calendriers avec
selon calcul de la charge	déversement selon calcul de
polluante	la charge polluante

Le volet 2 concerne uniquement les bassins d'orage. Chaque déversement au-dessus du seuil constitue un événement de déversement. Le but de ce volet est l'évaluation des ouvrages ainsi que le dépistage de problèmes éventuels au niveau du bassin tributaire (eaux allogènes, etc.) ou du bassin d'orage (calibrage des équipements de mesurage, etc.)

Évaluation VOLET 1

Événements de déversement selon calcul de la charge polluante dépassés :	OUI	NON
Evenements de deversement seion calcul de la charge politicalité dépasses .	0	0
Jours calendriers avec déversement selon calcul de la charge polluante dépassés :	OUI	NON
Jours calendriers avec deversement selon calcul de la charge politiante depasses.	0	0

VOLET 2

Bilan mensuel

	Mise en eau du bassin (Beckeneinstau)		Durée du délestage (Entlastungsdauer)		Fréquence de déversement (Entlastungshäufigkeit)	
	Durée	Jours	Déversoir de décantation (Klärüberlauf)	Déversoir d'orage (Beckenüberlauf)	Déversoir de décantation (Klärüberlauf)	Déversoir d'orage (Beckenüberlauf)
			` ′	,	Jours avec déversement	
Mois	h:min	n	h:min	h:min	n	n
Janvier	53:11	5	00:00	06:46	0	3
Février	05:55	7	00:00	00:00	0	0
Mars	02:07	2	00:00	00:23	0	1
Avril	00:50	4	00:00	00:00	0	0
Mai	12:22	6	00:00	05:54	0	3
Juin	10:10	7	00:00	04:01	0	2
Juillet	04:07	6	00:00	00:14	0	1
Août	07:27	6	00:00	01:49	0	4
Septembre	09:56	9	00:00	01:31	0	4
Octobre	20:50	6	00:00	05:04	0	4
Novembre	00:17	1	00:00	00:00	0	0
Décembre	00:59	2	00:00	00:00	0	0
Σ	128:16	61	00:00	25:46	0	22

Bilan pluriannuel

	Mise en eau du bassin (Beckeneinstau)		Durée du délestage (Entlastungsdauer)		Fréquence de déversement (Entlastungshäufigkeit)	
	Durée Jours Déversoir de décantation (Beckenüberlauf) Déversoir d'orage (Beckenüberlauf)	Jours			Déversoir de décantation (Klärüberlauf)	Déversoir d'orage (Beckenüberlauf)
		(Deckerlabelladi)	Jours avec déversement			
Année	h:min	n	h:min	h:min	n	n
2024	128:16	61	00:00	25:46	0	22
2023	66:19	74	00:00	03:13	0	12
2022	38:29	40	00:00	00:00	0	0
2021	96:07	63	00:00	00:00	0	0
2020	67:51	51	00:00	00:00	0	0
Moyenne	79:24	57,8	00:00	05:48	0,0	6,8

Évaluation VOLET 2						
Fréquence de déversement (Entlastungshäufigkeit) (Ranking)	très souvent	souvent	moyenne O	rarement	très rarement ⊗	
Durée du délestage (Entlastungsdauer) (Ranking)	très longue	longue O	moyenne O	courte	très courte ⊗	
Évaluation rapport déversement / mise en eau (Belastungshäufigkeit) (indice Krauth)	dimensionnement ou exploitation pas optimal	suffisant	bien	très bien	dimensionnement ou exploitation pas optimal	